

Architecture & urbanisme : facteurs clés de l'énergie et du climat

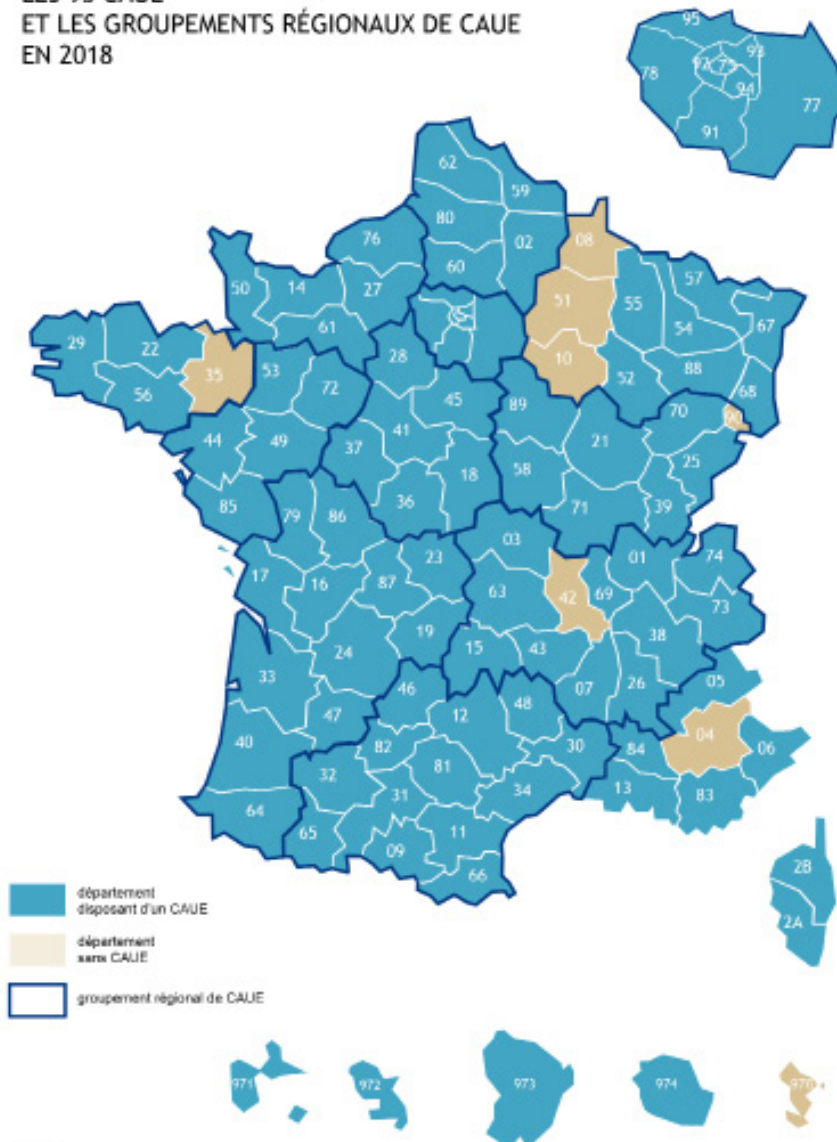
Bilan de l'offre 2017 des CAUE

Septembre 2018

**c|a.u.e**

Fédération nationale

LES 93 CAUE
 ET LES GROUPEMENTS RÉGIONAUX DE CAUE
 EN 2018



c|a.u.e
 Fédération nationale

LES CAUE
 POUR VOS
 PLATEFORMES
 TERRITORIALES
 DE RÉNOVATION
 ÉNERGÉTIQUE

c|a.u.e
 Fédération nationale

« Les CAUE pour vos plateformes territoriales de rénovation énergétique » - FNCAUE - Janv. 2018

Architecture & urbanisme : facteurs clés de l'énergie et du climat

Bilan de l'offre des CAUE 2017

La transition énergétique et écologique à l'échelle du bâti, des quartiers neufs ou anciens et à celle des bassins de vie, les mesures d'adaptation des territoires et villes aux aléas climatiques, aux risques et aux pressions sur l'environnement, un urbanisme de projet plus souple intégrant les dimensions environnementales... ces sujets prennent une place croissante dans les métiers et missions des architectes, urbanistes, paysagistes et professionnels du cadre de vie.

Le réseau des CAUE¹ accompagne ce mouvement engagé depuis une quinzaine d'années.

Qualité architecturale, urbaine & environnementale...

Né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE est un organisme investi d'une **mission d'intérêt public**. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Le CAUE est créé à l'initiative du département et présidé par un élu local. C'est un **organe de concertation** entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Le CAUE conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société. Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, il apporte une **aide à la décision**.

Son conseil est accessible à un **public varié** : particuliers, élus ou services de l'État, professionnels (architectes, artisans...), enseignants... Il intervient à **toutes les échelles**, de la parcelle au grand territoire.

Les 93 CAUE se déploient sur la quasi-totalité du territoire français. Ils constituent un **service de proximité**, référent pour les acteurs responsables et soucieux de la qualité du cadre de vie.

... énergie, urbanisme durable & paysages

Avec la **loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV)**, les CAUE sont entrés dans le code de l'énergie et dans le code de l'environnement².

Ce texte constitue une avancée très importante pour le positionnement du réseau des CAUE : au niveau local, par leur contribution aux plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE - art. 22) et au niveau régional dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de rénovation énergétique de l'habitat/ PREH (art. 80).

Il rejoint pleinement l'esprit et la démarche du travail engagé avec l'ADEME depuis plusieurs années par la FNCAUE pour un **renforcement de l'action des CAUE dans le champ de la transition énergétique** ; un travail également mené dans les champs de l'urbanisme durable et concrétisé le 25 janvier 2017 par la **signature de l'accord-cadre triennal** lors Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux, par Joël Baud-Grasset et Bruno Léchevin.

Par cette mention des CAUE, la **qualité architecturale** est reconnue dans un texte sur l'énergie, comme élément contribuant à la maîtrise de l'énergie. C'est la première fois que la dimension « culture » entre une loi traitant de ce sujet.

Qui dit énergie et climat dit aussi paysages et biodiversité. La **loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** fait entrer le « paysage » dans les missions des CAUE.

Le législateur reconnaît l'interdépendance entre les trois champs « AUE » et la qualité des paysages. Il acte également une réalité des métiers CAUE, ceux-ci constituant aujourd'hui le **premier réseau de paysagistes conseils du secteur public**.

Les CAUE interviennent de plus en plus dans la mise en œuvre SRCE (Schémas régionaux de cohérence écologique), et demain dans les volets biodiversité des Srdet (schéma régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

¹ - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

² - Un an plus tard, le 7 juillet 2016, la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a renforcé la place du conseil architectural, par le recours au CAUE dans le service public de la performance énergétique de l'habitat (art. 80).

CAUE, PTRE, rénovation & bâti

Conseil au candidat à la construction et à la rénovation

Le conseil aux candidats à la construction est une **mission fondatrice** du CAUE¹.

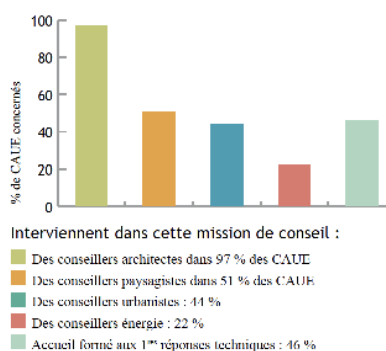
Celui-ci aide à la clarification des besoins, renseigne sur la réglementation, conseille sur l'orientation du bâtiment, aide à la passation d'une commande... La qualité architecturale, urbaine, énergétique et paysagère se construit grâce à un bon dialogue entre les acteurs. Le conseil est personnalisé, gratuit et dégagé de tout intérêt dans la maîtrise d'œuvre.

Si le projet l'exige, l'architecte-conseiller CAUE associera un conseiller énergie au rendez-vous ou invitera le porteur du projet à avoir recours à une compétence extérieure spécifique en énergie.



Source : « Repères & chiffres clés » - édition 2018 - FNCAUE

COMPÉTENCES AU SERVICE DE CETTE MISSION



66 PTRE

44 % des CAUE ont participé en 2017 à une ou plusieurs plateformes territoriales de rénovation énergétique. Fin 2017, les CAUE étaient investis dans 66 PTRE.

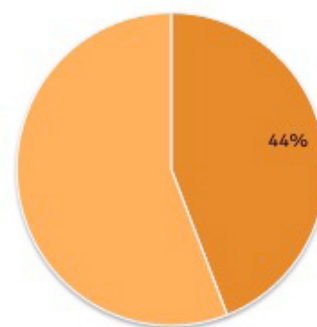
Plusieurs CAUE et unions régionales sont également sollicités pour la **mise en oeuvre du service public de la rénovation énergétique à l'échelle des régions** (art. 188 de la loi TECV).

Les CAUE s'engagent aux côtés des collectivités qui portent ces plateformes pour que soient intégrées dans leurs actions la qualité architecturale ainsi que l'insertion paysagère et urbaine.

Ils exercent plusieurs missions, notamment :

- le **conseil personnalisé** aux particuliers dans l'élaboration de leurs projets (art. 7 de la loi de 1977 sur l'architecture) ;
- la **mobilisation des architectes des CAUE** pour le développement d'une offre de service adaptée et attractive ;
- la **sensibilisation, la formation et l'animation** du réseau des acteurs de la plateforme, des professionnels, architectes et artisans, et des habitants sur la qualité architecturale.

CAUE & PTRE

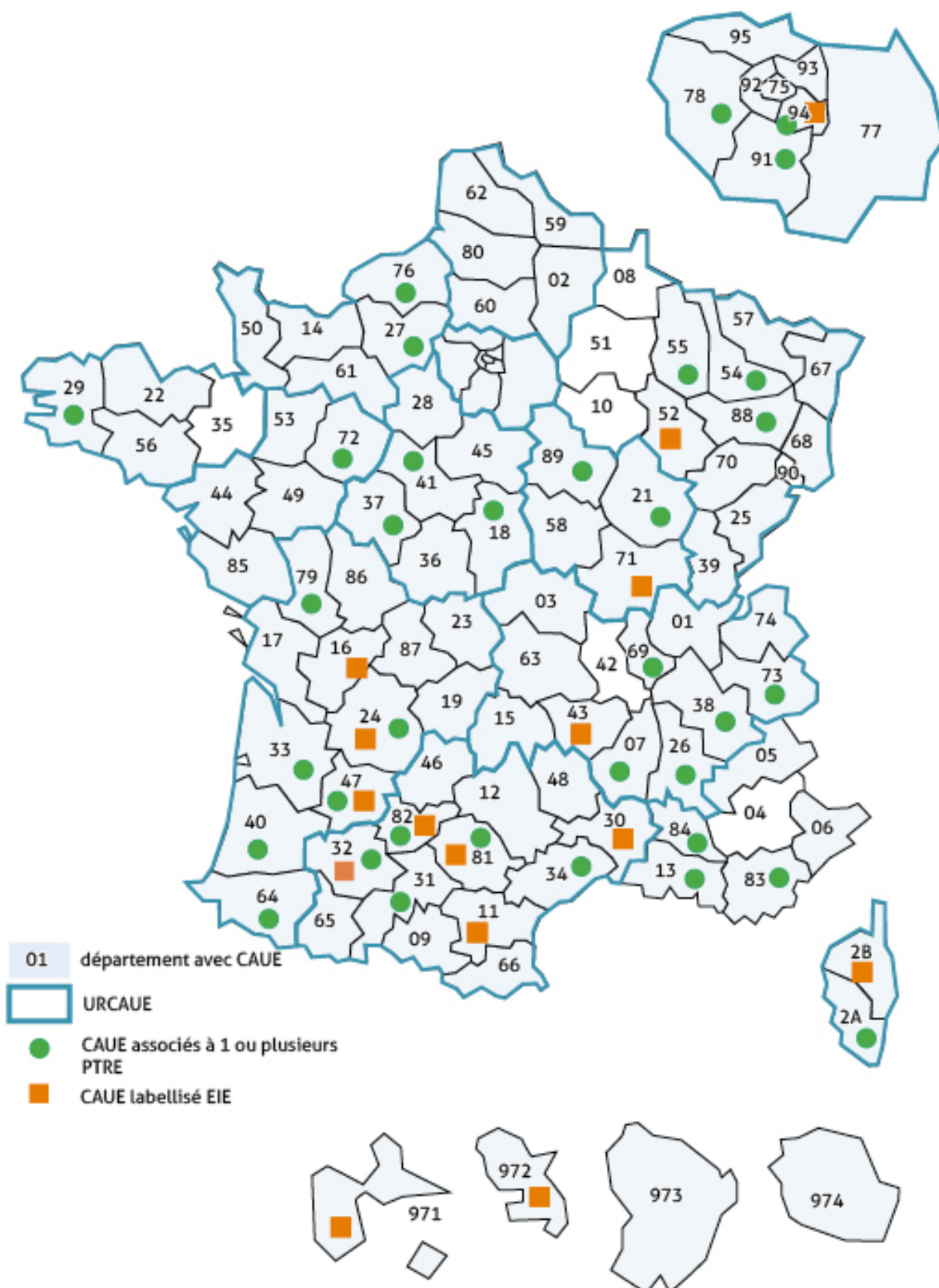


15 CAUE-EIE

Quinze CAUE sont labellisés EIE/Espaces info-énergie. Ils apportent des conseils en énergie croisés avec des conseils en architecture et portent une approche complète des projets de rénovation.

¹ - Il s'agit du conseil qui est rendu par un professionnel du CAUE, dans une relation directe avec le bénéficiaire. « Il (le CAUE) fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre. » - Extrait de l'article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture.

Bilan offre CAUE 2017
CAUE & ÉNERGIE



Recensement fait sur la base d'un questionnaire et d'entretiens téléphoniques

2017 : les CAUE en actions *

Le CAUE de l'Eure en collectif

Le **CAUE de l'Eure** s'est inscrit très tôt dans la mise en place de la PTRE de la communauté d'agglomération Seine Eure (CASE), la « Maison de la rénovation ». Il a contribué, avec le CAUE de Seine-Maritime et les acteurs de la construction (Ordre des architectes, FFB, Capeb, Cinov...), à l'élaboration d'une charte partenariale à l'attention des collectivités de l'ex-région Haute-Normandie.

Les élus l'ont chargé de les accompagner sur la consultation architecturale. Le CAUE propose en 2017 des sessions de formation sur l'architecture pour les élus, techniciens et les habitants.

Il aide la collectivité au recrutement d'un architecte conseil et à la définition de ses missions, en particulier l'animation d'un réseau (instructeurs, techniciens de la plateforme, conseillers info-énergie, élus...).

Cette démarche globale, accessible par de multiples entrées (PLUI, ADS* et rénovation énergétique) permet de traiter l'enjeu de la qualité architecturale et environnementale ainsi que le confort de façon transversale.

*Application du droit des sols



COMMENT PENSER MA MAISON ?

Quatre thèmes pour penser ma maison éco-logique, confortable et à énergie positive dans le VAR.

La maison avec le CAUE du Var

Après 5 années d'actions de formations et de sensibilisations, le **CAUE Var** a lancé en 2017 son site dédié à l'Architecture Méditerranéenne Durable: « Ma Maison CAUE Var, vers des constructions écologiques, confortables et à énergie positive ».

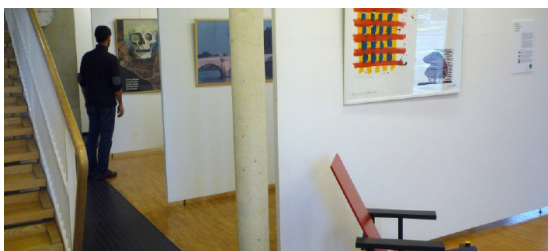
Il s'agit d'un site internet et d'un jeu vidéo destinés à tous les publics. Objectif: découvrir le sujet et faciliter le dialogue entre particuliers et professionnels du cadre bâti.

Site: <http://mamaison.caeuvar.fr/>

Mallette Info-énergie en Saône-et-Loire

Le **CAUE-EIE de Saône-et-Loire**, met à disposition une mallette Info-énergie. Grâce à cet outils, les particuliers peuvent réaliser un bilan de leurs consommations électriques et d'eau et évaluer la qualité d'air intérieur de leur logement.

Un classeur composé de fiches explicatives les guide dans l'usage des différents équipements.



Charente: art et transition énergétique

Le **CAUE-EIE de Charente** a organisé une exposition d'art où le confinement, la dispersion, les ressources naturelles, les énergies sont directement perceptibles ou simplement évoqués dans 14 œuvres graphiques d'artistes contemporains.

Les estampes illustrent le thème de la transition énergétique. L'exposition est réalisée avec le concours de l'artothèque et du Musée du papier.

* Sélection d'actions représentatives des CAUE en 2017.

2017 : les CAUE en actions

Formations habitat, énergie & bioclimatisme

Dans le cadre de la formation « Prendre en compte l'architecture et le paysage dans l'application du droit des sols », le **CAUE du Lot** présente un module sur les formes contemporaines. Sont abordés : les concepts architecturaux et incidences formelles du bioclimatisme ; les systèmes de production d'énergie ; l'amélioration thermique et qualité architecturale.

Les **CAUE d'Île-de-France** proposent les cycles de formation « Architecture de la ville » : constructions existantes (4 modules) et constructions neuves (5 modules). Au programme notamment un focus sur « transformations et aménagements du bâti liés aux enjeux énergétiques » et des exercices en groupe : analyse de dossiers de déclaration préalable et PC.

Le **CAUE-EIE de Dordogne** organise un module de formation de 2 jours sur le confort thermique dans l'habitat à destination des architectes, bureaux d'études et maîtres d'ouvrage habitat.

Les spots vidéo et outils techniques sont en ligne.

<http://www.urcaue-aquitaine.com/le-confort-thermique-dans-la-maison/>



Tépos & rénovation thermique

Après à cinq années d'actions de formations dans le cadre de la démarche territoire à énergie positive (Tépos), le Pays Terres de Lorraine s'est engagé pour le développement de la rénovation énergétique de l'habitat résidentiel.

Ce travail est le fruit d'une collaboration étroite avec le **CAUE de Meurthe-et-Moselle** et l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy. Les étudiants de l'ENSA ont planché sur plus de 15 habitations « témoins » rénovées

Site. <http://mamaison.caeuvar.fr/>



Tarn-et-Garonne : « Archi ICI » et énergie

Le **CAUE-EIE du Tarn-et-Garonne** propose le dispositif « Archi ICI » pour penser et mettre en œuvre une stratégie architecturale coordonnée à l'échelle des territoires intercommunaux. Ce dispositif fléché vers les EPCI propose un accompagnement global avec pour finalité la qualité architecturale et urbaine, associée au facteur énergétique.

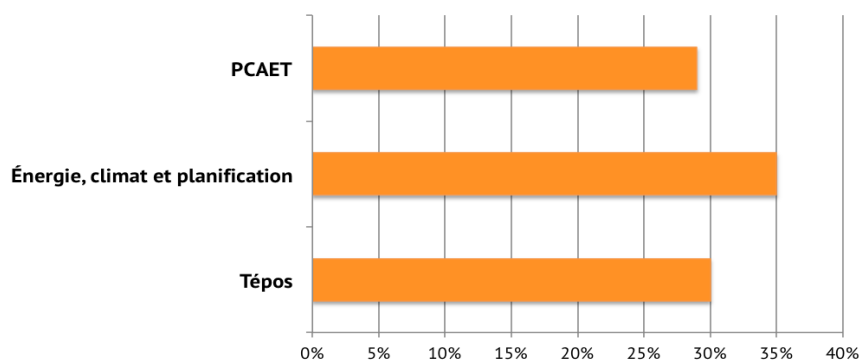
Le CAUE articule ses actions de conseil, de sensibilisation et de formation (permanences, ateliers, documents, etc.) de façon complémentaire auprès de chaque partie prenante (particuliers, pétitionnaires, instructeurs ADS, secrétaires de mairie, commission urbanisme...).

Les objectifs poursuivis sont entre autres une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et de la maîtrise de l'énergie par les particuliers ; une montée en compétence des services et des élus ; une instruction ADS facilitée par le travail en amont auprès des pétitionnaires et l'appui d'un architecte auprès des instructeurs.



CAUE, énergie, climat & urbanisme durable

Les CAUE sont de plus en plus sollicités par les communes, les EPCI (Établissements de coopération intercommunale) et les territoires de projet sur les problématiques et projets liés au climat, à l'énergie et à l'urbanisme durable. En 2017, près de **30% des CAUE** ont aidé des collectivités locales ou leurs groupements dans l'animation d'un Tépos (Territoires à énergie positive) ou d'un TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte). **35% du réseau** est intervenu sur les volet climat-énergie d'un PLU(i), d'un Scot ou d'un projet de territoire. **30% des CAUE** ont accompagné l'élaboration d'un PCAET (Plan climat air énergie territorial).

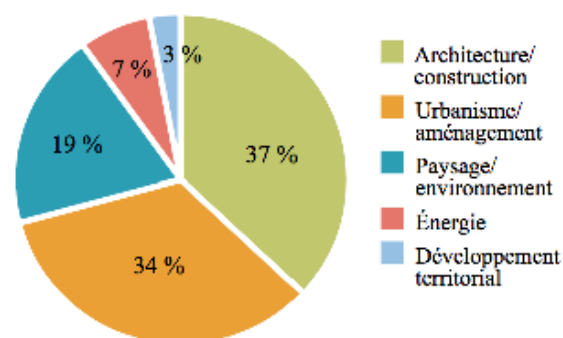


Conseil aux collectivités et thématique dominante

Les CAUE interviennent auprès des communes, de leurs groupements, des départements et des régions. En 2017, ils ont mené plus de **10 000 actions** auprès de ces publics. Depuis 2016, l'appui aux EPCI est en constante augmentation.

Parmi ces actions, l'architecture et la construction reste la première **thématique dominante à 37%**. À 34%, l'urbanisme et l'aménagement sont en nette progression depuis 2016 (28%), en raison notamment d'un appui plus importants auprès des intercommunalités.

Le paysage, l'environnement et la biodiversité prennent la troisième place à 19%. **7% des actions en direction des collectivités ont une dominante énergie.**



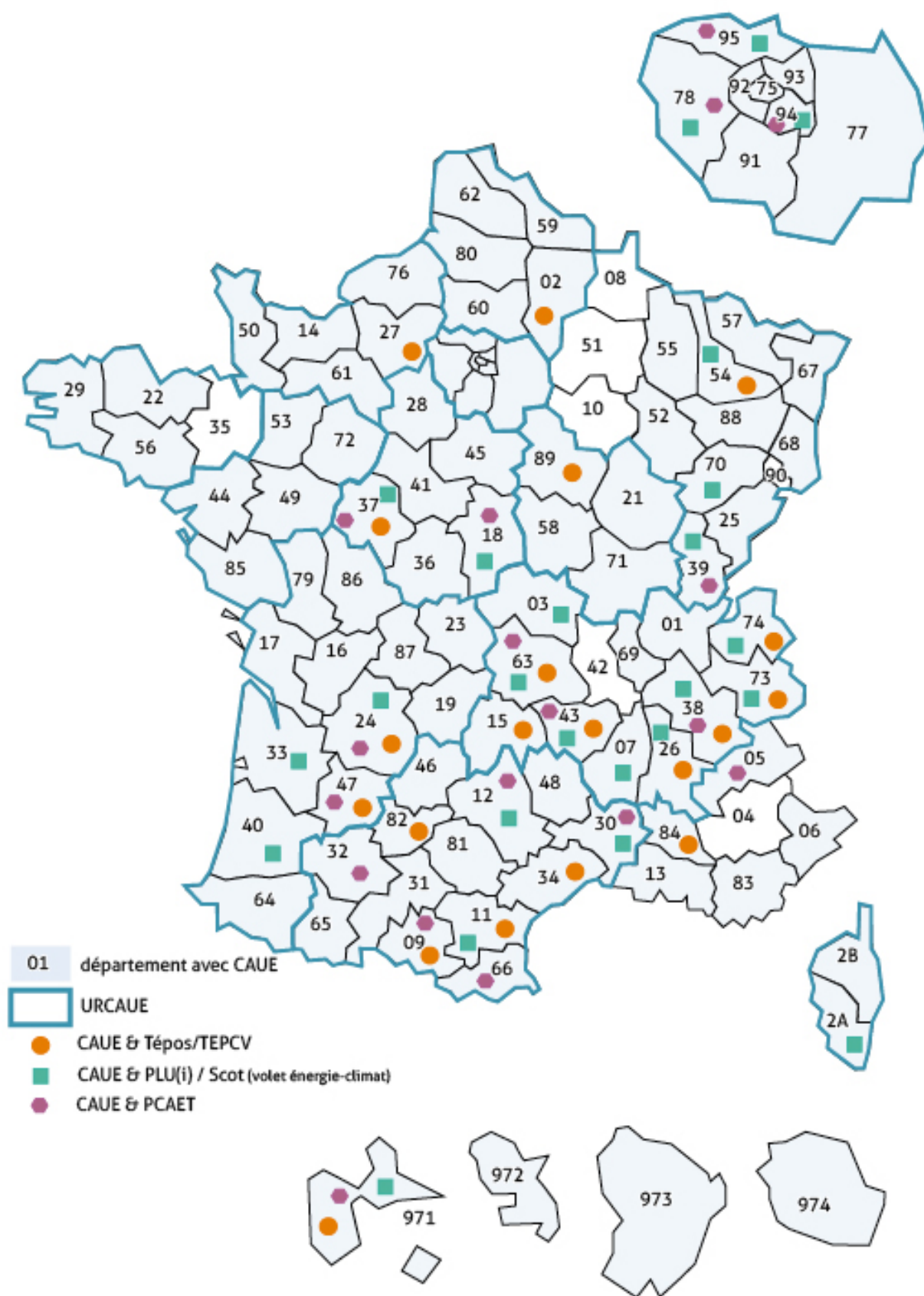
Source : « Repères & chiffres clés » - édition 2018 - FNCAUE

Une enquête menée auprès du réseau en 2017 confirme la **montée en puissance des CAUE dans l'accompagnement à l'élaboration des PLU(i)**. Ils sont très présents sur les OAP/Opérations d'aménagement et de programmation, l'aide à la rédaction de cahiers des charges et sur différentes entrées thématiques (biodiversité et trame verte et bleue; densité et intensité urbaine; revitalisation des centres bourgs...). Ils disposent d'une expertise pour accompagner les élus dans la rédaction des règlements et dans la mise en œuvre des nouveaux PLU(i) intégrant la réforme récente vers un urbanisme de projets.

L'implication des CAUE dans les Scot se formalise, pour sa part, essentiellement dans des actions de conseil aux collectivités et dans la définition et l'analyse de thématiques, en particulier sur la densité, la division parcellaire et les formes urbaines, ainsi que sur la biodiversité.

Par ailleurs, le réseau est actuellement sollicité pour participer à l'élaboration de schémas de rang supérieur, à commencer par **les futurs Srdet**.

Bilan offre CAUE 2017
 CAUE, URBANISME, ÉNERGIE & CLIMAT



Recensement fait sur la base d'un questionnaire et d'entretiens téléphoniques.

2017 : les CAUE en actions

Chaud devant avec des CAUE rhônalpins

Imaginer nos modes de vie, de déplacements, de travail, d'alimentation et de loisirs en 2050 dans un village du Massif de Belledonne ? À l'heure où les ressources énergétiques se raréfient, les villes s'étalent et les climats se transforment, ne faut-il pas redoubler d'imagination et s'engager dans de véritables réflexions prospectives ?

C'est le pari lancé par les CAUE de l'Isère et de la Savoie auprès des communes de l'Espace Belledonne. Atelier d'étudiants, expertises de professionnels, chercheurs, interviews d'habitants, d'élus, colloque avec la FACIM* à Chambéry.

Le petit film « Chaud devant » tire les premiers enseignements de l'exercice pour en montrer toute sa complexité, mais également sa nécessité et son urgence.

<http://www.caue-isere.org/article/film-chaud-devant-revel-village-post-carbone/>

* Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne



Des Tépos/TEPCV dans l'Aisne

Le CAUE de l'Aisne a organisé une mardinale « Tépos, TEPCV... l'énergie positive dans nos territoires » avec le conseil départemental et Géodomia.

Cette demi-journée de sensibilisation était destinée aux élus, aux techniciens et aux professionnels.

Objectif : mesurer les intérêts et différences entre ces 2 démarches, ainsi que les moyens de mise en oeuvre.

Changements climatiques en Haute-Savoie

Les collectivités locales sollicitent de plus en plus les CAUE sur l'adaptation des documents d'urbanisme aux changements climatiques. Celui de Haute-Savoie soutient la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc dans sa démarche de territoire à énergie positive dans le cadre d'un programme Interreg Alcotra, baptisé A2E* et soutenu par l'ADEME Paca.

Le CAUE a notamment été missionné pour mener une recherche sur les dispositions figurant dans les documents d'urbanisme en Europe permettant d'anticiper les changements climatiques duplicables en vallée de Chamonix.

* Programme de coopération transfrontalière européenne entre la France et l'Italie / Alpes efficacité énergétique



TEPOS, TEPCV...à la rencontre des territoires à énergie positive

Matérielle organisée par le CAUE 02 sur "TEPOS, TEPCV...à la rencontre des territoires à énergie positive" (du 9h00 à 12h00 à Cléonville).

Densités acceptables dans les Landes

Mont de Marsan Agglo a fait appel au CAUE des Landes pour l'élaboration de son PLUI. Elle entend notamment réduire la consommation foncière. Des actions de pédagogie ont été menées, afin d'expliquer qu'il ne s'agit pas de réduire la capacité d'accueil du territoire, mais d'accueillir des habitants différemment.

Le CAUE et l'Institut d'Urbanisme de Bordeaux ont été mobilisés sur les formes de densité acceptables en milieu rural et urbain.

2017 : les CAUE en actions

Écoquartiers de Vendée

Trop chers, réservés aux « bobos », compliqués à mettre en œuvre et inadaptés à la demande : les critiques ne manquent pas à l'endroit des écoquartiers. Le **CAUE de Vendée** et l'EPF (Établissement public foncier) ont organisé à l'automne 2017 une soirée-débats. «Écoquartiers : en finir avec les idées reçues !». Cette manifestation s'adressait en priorité aux élus et aux agents des collectivités.



Formation 2 jours à Strasbourg // Dans le cadre du lancement de la formation longue DDQE en septembre 2017

Aménagement et urbanisme durables

Quels enjeux, quels retours d'expériences et quels outils pour assurer la transition écologique à toutes les échelles (îlot, quartier, ville, territoire) ?
22 et 23 juin 2017

La transition écologique & le CAUE du Bas-Rhin

La Scop des 2 rives a lancé en 2017, en partenariat avec le **CAUE du Bas-Rhin**, le conseil régional de l'ordre des architectes d'Alsace et l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg une formation certifiante «développement durable et qualité environnementale». Deux journées ont été organisées en juin sur «Aménagement et urbanisme durables - Quels enjeux, quels retours d'expériences et quels outils pour assurer la transition écologique à toutes les échelles (îlot, quartier, ville, territoire) ?».

Ce cycle de 9 mois est proposé aux architectes, urbanistes, maîtres d'ouvrage, promoteurs, bailleurs...

Hautes-Alpes : réseau urbanisme et PCET

Le **CAUE des Hautes-Alpes** pilote et anime le «réseau urbanisme 05», mis en place dans le cadre du Plan climat du département, ouvert aux structures et collectivités intervenant dans le domaine de l'urbanisme. En sont membres : la chambre d'agriculture, la CCI, la communauté des communes du Briançonnais, la DDT, le Parc national des Ecrins, les deux PNR, les Pays Briançon, Sisteronais Buech et Serre-Ponçon Ubaye Durance, le syndicat mixte d'électricité 05 et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

Les principaux objectifs consistent à mutualiser les connaissances et les expériences, renforcer la visibilité des structures participantes, fédérer les moyens techniques et/ou financiers pour l'organisation de colloques, formations...



Plan Climat Énergie
Hautes-Alpes
PCET 05



Des CAUE en voyage d'étude

Le Parc naturel régional du Haut-Jura, en partenariat avec les **CAUE du Doubs, du Jura et de l'Ain** ont organisé trois voyages de sensibilisation à l'architecture, à l'éco-rénovation et à l'urbanisme de projet ; l'occasion pour les élus et les techniciens des collectivités de découvrir des opérations autour de ces thématiques. Les 19 et 20 mai 2017 étaient notamment programmés dans les Vosges des projets d'architecture valorisant le vivre-ensemble, les matériaux biosourcés, les filières courtes ainsi que la performance énergétique.



**Fédération nationale
des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**

108-110 rue Saint-Maur
75011 Paris

tel. : 01 48 22 07 82
E-mail : fncaue@fncaue.fr

www.fncaue.fr
Facebook : réseau nationale des CAUE

Avec le soutien de l'ADEME et du ministère de la culture

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

